

Le Conseil général approuve le plan déchets de la Région

Le Conseil général de l'Essonne a émis un avis favorable au projet de Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Île-de-France (PREDMA) qui lui a été soumis par la Région. Avec toutefois certaines réserves...

Après deux ans de travaux, le projet de Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés d'Île-de-France (PREDMA), élaboré par la Région, a été soumis, entre janvier et mars 2009, aux huit départements d'Île-de-France pour "avis". Le Conseil général de l'Essonne a rendu le sien lors de la séance publique du 23 mars. Verdict : oui au plan de la Région, qui vise à réduire la production globale de déchets en Île-de-France. Mais sous certaines conditions...

Le Conseil général de l'Essonne refuse en effet de voir son territoire devenir "l'exutoire final

privilegié des déchets produits par Paris ou les départements de la Petite Couronne francilienne, qu'ils soient ménagers ou issus d'activités économiques." En clair, l'Essonne ne veut pas avoir à traiter, en plus des siens, les déchets des autres départements... Le Conseil général rappelle d'ailleurs son opposition au projet de création d'un nouveau centre d'enfouissement à Saint-Escobille (sud-ouest de l'Essonne) : *"Les informations disponibles à ce jour, insuffisantes, sur les gisements de déchets d'activité économique, leur origine, leur nature et leur évolution ne permettent pas de*

Contre le projet de centre d'enfouissement à Saint-Escobille

juger de la nécessité d'un tel centre", précise le rapport voté par l'Assemblée départementale. En conséquence, le Conseil général de l'Essonne - très impliqué dans la lutte contre les déchets - insiste sur "la priorité à donner aux objectifs de prévention" inscrits dans le projet du PREDMA. A savoir : une diminution des déchets ménagers et assimilés

de - 50 kg par habitant en 2019 par rapport aux chiffres de 2005, pour atteindre 440 kg de déchets produits par habitant sur une année, contre 490 aujourd'hui. Le taux de déchets d'activité économique (c'est-à-dire les déchets non dangereux

produits par les activités économiques, les administrations et les collectivités) orientés vers un centre de tri devra quant à lui être porté à 75 %, contre 60 % actuellement. Des remarques prises en compte dans la nouvelle version du PREDMA, approuvée par l'Assemblée régionale, le 6 mai. Avant d'aller plus loin, c'est au tour des habitants d'être consultés sur ce plan pendant les mois de juin et juillet (cf. notre encadré). Le vote final est prévu à l'automne 2009. ➡